

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2026.02.06 Du 15 avril 2026
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-six, le 15 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 avril, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	
Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 35 Présents : 33 Pouvoirs : 2 Votants : 35	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,	
Pour : 35 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu les articles 1650-1 et suivants du Code Général des Impôts,	
Présents <u>Le Maire</u> Richard LEJEUNE	Considérant le courrier du directeur départemental des finances publique du 30 mars 2026,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Olivier DELAPORTE Sylvie d'ESTÈVE Pierre QUIGNON-FLEURET Anne CHAPELET Othman NASROU Florina POPA Mohamed KASMI Valérie LABORDE Emmanuel TAMBRUN Blandine BEAUPAIN	Considérant que la commission Communale des Impôts Directs (CCID) a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration,	
<u>Les Conseillers</u> Anne-Sophie MARADEIX Bruno BAYLE Laurent BOUMENDIL Danielle RAVILLION Pulchérie KOUAMÉ Isabelle JOUËT-PASTRÉ Séverine PEREZ Philippe LERIN Blaise VIGNON Mathilde JORROT Audrey AUBER Laurent DUFOUR Adrien BONIN Alexis LABORIA Mahaba AL QAHWACHI Jean-François BARATON Michel AUBOUIN Dominique PAGÈS Nathalie ZULIANI Antoine HULOT Pascale ASKENFELD Sébastien LECLER	Considérant que la CCID est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes pour les communes supérieures à 2000 habitants), proposée sur délibération du Conseil municipal,	
Absents excusés : Benoît VIGNES, Stéphane MICHEL	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
Absents ayant donné pouvoir :	A l'unanimité.	
	Décide d'arrêter la liste des 32 noms à communiquer à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, lequel nommera définitivement les administrés composant la Commission Communale des Impôts Directs, soit 8 (huit) membres titulaires et 8 (huit) membres suppléants, Monsieur le Maire ou son représentant délégué étant président de droit :	
	- Titulaires :	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Olivier DELAPORTE 2. Sylvie d'ESTÈVE 3. Anne CHAPELET 4. Othman NASROU 5. Florina POPA 6. Mohamed KASMI 7. Nathalie ZULIANI 8. Stéphane MICHEL 9. Valérie LABORDE 10. Emmanuel TAMBRUN 11. Blandine BEAUPAIN 12. Anne-Sophie MARADEIX 13. Benoît VIGNES 14. Bruno BAYLE 15. Laurent BOUMENDIL 16. Danielle RAVILLION 17. Pulchérie KOUAMÉ 18. Isabelle JOUËT-PASTRÉ 19. Séverine PEREZ 20. Philippe LERIN 21. Blaise VIGNON 22. Mathilde JORROT 23. Audrey AUBER 24. Laurent DUFOUR 25. Adrien BONIN 26. Alexis LABORIA 	
	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20260415-2026-02-06-DE Date de réception préfecture : 20/04/2026	

Benoît VIGNES pouvoir à
Mohamed KASMI, Stéphane
MICHEL pouvoir à Pascale
ASKENFELD

Absents :

27. Mahaba AL QAHWACHI
28. Dominique PAGÈS
29. Antoine HULOT
30. Jean-François BARATON
31. Pascale ASKENFELD
32. Sébastien LECLER



Le Maire,

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :

- *de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)*
- *ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.